

ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE MEMBRE D'UNE COMMISSION SPORTIVE Mandature 2024 - 2028

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la LMOC, les Commissions Sportives se composent ainsi :

	24 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
	8 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
	4 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
•	4 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président 10 membres dont 1 Président et 1 Vice-Président
Commission Enduro et Endurance Tout Terrain	10 membres dont 1 Fresident et 1 vice-Fresident
Je, soussigné(e)	
Demeurant :	
Code postal :	Ville :
Licence :	Club :
Date de naissance :	
Déclare être candidat(e) au sein de la Commission	suivante :
☐ Commission Motocross	☐ Commission Vitesse
☐ Commission Trial	☐ Commission Rallyes Routiers & Tourisme
☐ Commission Enduro et Endurance Tout Terrain	
Rappel : les candidats ne peuvent se présenter qu	'à une seule Commission Sportive.
Fait à : , le :	
	Signature du (de la) candidat(e)

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec Avis de Réception au secrétariat de la LMOC, situé 7 rue André Citroën, 31130 BALMA, le vendredi 2 février 2024 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi)